

## SEANCE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2007

### COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**  
*Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances du vendredi 22 juin et jeudi 12 juillet 2007.**  
***Adoptés à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**  
*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, une affaire financière, des fixations de tarifs, des attributions et désistements de location, des assurances, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**  
*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Septembre en images.**  
*Projection d'un film sur le Festival de Loire 2007.*
- M. LEMAIGNEN n° 7 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Rapport annuel d'activités au titre de l'année 2006. Présentation.**  
*Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font obligation aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2006 de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».*

***Le Conseil Municipal prend acte.***

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

Mme MARECHAL

n° 8 - **Rentrée scolaire 2007-2008 et bilan des centres de loisirs 2007. Communication.**

Mme MARECHAL présente la rentrée scolaire 2007-2008 en abordant les points suivants :

- les effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires où l'on note une stabilité sur 10 ans avec toutefois en 2007 une légère hausse en maternelle et une légère baisse en élémentaire,

- les travaux qui ont eu lieu l'été 2007 dans les écoles des différents quartiers de la Ville : le budget de travaux s'élève à 2 923 000 € et concerne 24 écoles.

Enfin, Mme MARECHAL informe de la fréquentation des Centres de Loisirs en juillet et août 2007.

**AFFAIRES FINANCIERES**

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 8.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 12 abstentions.***

M. MARTIN

n° 10 - **Manifestations sportives. Exonération de l'impôt sur les spectacles. Reconduction pour l'année 2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune pour l'exercice 2008.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 11 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 298 091 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 649 045,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 298 091 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 16 logements, situés rue Flandre Dunkerque à Orléans.

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 3 logements.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 12 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 461 509 €**  
**Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 730 754,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 461 509 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 17 logements, situés Résidence Quériaux à Orléans.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 3 logements.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 13 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Garantie d'un**  
**emprunt de 1 800 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 1 800 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

### PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité.**  
**Recrutement du chef de projet politique de la ville.**  
**Autorisation de pourvoir le poste par voie contractuelle.**

Le pilotage de la politique de la ville a été transféré à la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité dans le cadre de la nouvelle organisation et ce afin de regrouper l'ensemble des actions participant à la cohésion sociale.

Ce poste étant vacant au tableau des effectifs suite à la mutation d'un agent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chef de projet politique de la ville au sein de cette Direction.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. KAFTANJIAN

n° 15 - **Remboursement des frais de déplacement des personnels municipaux. Mise en œuvre de la nouvelle réglementation.**

Les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents des collectivités locales sont régies par le décret du 19 juillet 2001, lequel vient d'être modifié par un décret du 5 janvier 2007.

Afin de permettre une mise à jour, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe du remboursement des frais de déplacement temporaire des personnels de la Ville selon les modalités énoncées dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

Mme d'AUX

n° 16 - **Agenda 21. Plan de déplacement employés. Mise en place d'un dispositif de covoiturage. Approbation d'une convention de groupement de commande et d'une convention de partenariat.**

Dans le cadre de l'action n° 13 de l'agenda 21 : « Favoriser les initiatives privées qui souhaitent encourager le covoiturage » et suivant les orientations du Plan de Déplacement Employés (P.D.E.) de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de groupement et la convention de partenariat à passer avec l'AgglO, la C.C.I. du Loiret et le B.R.G.M., relative à la mise en œuvre d'un site internet de covoiturage conjoint aux salariés mais aussi ouvert au grand public à l'échelle du Loiret ;

2°) de solliciter une subvention auprès de l'A.D.E.M.E. au taux le plus élevé pour cette opération.

***Adopté à l'unanimité.***

**AFFAIRES JURIDIQUES**

M. MARTIN

n° 17 - **Contrat d'assurance automobile. Prime 2006. Régularisation. Approbation d'avenants.**

IL est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants n° 5 et 6 au contrat d'assurance automobile de la Ville à passer avec le Cabinet BREMONT S.A. et la S.M.A.C.L. portant sur une régularisation de prime pour l'exercice 2006 suite à l'adjonction de véhicules au cours de l'année 2006, et ce, pour un montant de 3 733 € auquel il convient d'ajouter les frais du Cabinet BREMONT (384,09 € T.T.C.), soit un montant de 4 117,69 €T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

SYSTEMES D'INFORMATION

- M. CARRE n° 18 - **Prestation d'assistance à la conduite de projets informatiques. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres relatif à la fourniture d'une prestation d'assistance à la conduite de projets informatiques, à passer avec la Société ARES pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et un montant maximum de 500 000 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. CARRE n° 19 - **Fourniture et livraison de papier pour copieurs, imprimantes, traceurs, tirages de plans et impression offset. Approbation d'un avenant de transfert.**

Suite à une opération de fusion/absorption, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché « Fourniture et livraison de papier pour copieurs, imprimantes, traceurs, tirage de plan et impression offset » permettant de le transférer à la Société ANTALIS.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. CARRE n° 20 - **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture du Loiret. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre d'une démarche globale de modernisation et de simplification de l'administration, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Préfecture du Loiret pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

*Adopté à l'unanimité.*

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. CHAMPIGNY n° 21 - **Aides en faveur d'associations à caractère culturel. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition suivante :

- Musique Municipale d'Orléans ..... 73 600 €T.T.C.
- Association ABCD ..... 21 600 €T.T.C.
- Images au Centre ..... 9 000 €T.T.C.

2°) d'approuver les conventions à passer avec la Musique Municipale d'Orléans et l'Association ABCD.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Salle de Musiques Actuelles l'Astrolabe. Analyse de la gestion de la délégation de service public. Demande de subvention.**

La délégation de service public de l'Astrolabe confiée à l'association l'Antirouille pour une durée de 5 années arrive à son terme fin 2008. Afin d'évaluer tant qualitativement que financièrement l'action effectuée, une mission d'analyse va être confiée à un cabinet d'études.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter après de la D.R.A.C. et de la Région Centre une subvention de 3 000 € chacune pour le financement de cette étude.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **L'Astrolabe. Délégation de Service Public. Commission d'ouverture des plis. Election des membres.**

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local est effectuée par une commission, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission relative à l'exploitation de l'Astrolabe.

**Bulletins trouvés dans l'urne : 50**

**Bulletin nul : 1**

**Suffrages exprimés : 49**

**Ont obtenu et sont élus :**

**Titulaires :**

**- M. LEMAIGNEN..... 49 voix**

**- M. MARTIN..... 49 voix**

**- Mme HEAU ..... 49 voix**

**- Mme MAUROY ..... 49 voix**

**- Mme PILET ..... 49 voix**

**Suppléants :**

**- Mme BARRUEL..... 49 voix**

**- Mme MARECHAL..... 49 voix**

**- Mme LABADIE ..... 49 voix**

**- M. VIAU..... 49 voix**

**- Mme DUPIEUX ..... 49 voix**

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Musée des Beaux-Arts. Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'œuvres d'art. Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du F.R.A.M. des subventions aussi élevées que possible pour l'acquisition d'œuvres d'art pour le musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Henry de Triqueti, le sculpteur des princes ». Approbation d'une convention de mécénat à passer avec la Société des Laboratoires Servier.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Société des Laboratoires Servier dans le cadre du mécénat de l'exposition « Henry de Triqueti, le sculpteur des princes » organisée au musée des Beaux-Arts du 5 octobre 2007 au 6 janvier 2008.

Le montant du mécénat engagé par la Société des Laboratoires Servier s'élève à 6 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

n° 26 - **Marché de Noël 2007. Patinoire. Fixation de la redevance d'occupation temporaire du domaine public.**

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tarif de redevance pour occupation temporaire du domaine public à hauteur de 1 000 € à appliquer auprès de l'exploitant de la patinoire mobile pour la durée du Marché de Noël.

***Adopté à l'unanimité.***

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

M. DUPONT

n° 27 - **Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 700 € à l'association Le Tremplin afin de soutenir son activité de collecte des huiles usagées et son développement vers les artisans et collectivités.

***Adopté à l'unanimité.***

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 28 - **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Année 2007. Convention de participation financière du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de subvention à hauteur de 8 000 € concernant l'appel à projets pour l'année 2007 dans le cadre de la coopération décentralisée Orléans Parakou à passer avec la Préfecture de la Région Centre.

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE  
Mme MAUROY

n° 29 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Rugby Club Orléans – Ecole de Rugby..... 1 500 €
- Mlle Pascaline JEROME..... 366 €
- M. Anthony VALADE ..... 366 €

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

n° 30 - **Relations Publiques. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 3 500 € à la Coordination Orléanaise pour la Décennie de la non violence et de la Paix pour l'organisation d'animations afin de célébrer la journée internationale de la Paix le 21 septembre dernier, place de la République.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PARAYRE  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 31 - **Vie associative. Rentrée en Fête 2007. Approbation de conventions de partenariat.**

Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition de la « Rentrée en Fête », dimanche 9 septembre 2007 en centre ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec le Crédit Mutuel pour une participation à hauteur de 6 000 €;

2°) d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec la Caisse d'Epargne pour une participation à hauteur de 4 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

**M. PARAYRE**  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 32 - **Vie associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Club de la Presse Orléans Val de Loire..... 5 000 €
- Association des Jeunes  
Sapeurs Pompiers d'Orléans Centre ..... 1 500 €
- Amicale des Sapeurs  
Pompiers d'Orléans La Source ..... 400 €
- Union Berrichonne du Loiret..... 500 €

***Adopté à l'unanimité.***

**COMMERCE**

**M. GABELLE**

n° 33 - **F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec chacun des pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation des devantures et enseignes ;

2°) d'approuver l'octroi de subventions pour un montant global de 25 878 €

***Adopté à l'unanimité.***

**M. GABELLE**  
Mme d'AUX

n° 34 - **Agenda 21. 2<sup>ème</sup> salon international sur le commerce équitable de Plaine Commune. Participation de la Ville. Approbation d'une convention de partenariat.**

Compte tenu de l'initiative de la Ville sur la promotion du commerce équitable auprès des commerçants d'Orléans et de ses engagements pris dans son Agenda 21, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la participation de la Ville au 2<sup>ème</sup> salon International sur le commerce équitable de Plaine Commune du 26 au 29 octobre 2007 à hauteur de 2 500 € correspondant à la mise à disposition d'un emplacement de 8 m<sup>2</sup> sur ce salon ;

2°) d'approuver les termes de la convention de partenariat à passer avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT :**  
**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-  
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

Mme BARRUEL

n° 35 - **U.F.R. de Sciences. Projet pédagogique interdisciplinaire centré sur l'environnement et le patrimoine. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des relations de partenariat entre la Ville et l'Université, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Université relative à la participation de la Ville au titre de l'année 2007 ;

2°) d'attribuer les subventions à l'Université, soit 150 000 € en fonctionnement ;

3°) d'attribuer une subvention à l'Université du Temps Libre à hauteur de 4 275 €;

4°) d'attribuer le montant de la prise en charge des frais locatifs de l'implantation du Service des Relations Economiques de l'Université au Centre d'Innovation pour un montant prévisionnel de 33 300 €

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SCOLAIRE**

Mme MARECHAL

n° 36 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération pour un montant global de 4 199 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 37 - **Restauration collective. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public, une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la SOGERES, délégataire de Service Public de la restauration collective, au titre de l'année 2006.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. CARRE  
Mme BARANGER

n° 38 - **Politique de la Ville. Soutien à des associations. Attribution de subventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans le cadre de la politique de la ville :

- Confédération Nationale du Logement de La Source ..... 1 000 €
- Confédération Nationale du Logement de l'Argonne ..... 1 000 €
- Jeunesse et Arts Martiaux..... 2 500 €

*Adopté à l'unanimité.*

M. MONTILLOT

n° 39 - **Carrefour des Parents. Financement accordé par la C.A.F. Approbation d'un contrat.**

La ville d'Orléans a initié en 2002, avec le Département du Loiret, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, un dispositif novateur : « le Carrefour des Parents ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat d'aide financière à passer avec la C.A.F. attribuant une subvention de 7 500 € à la Ville au titre du Carrefour des Parents.

*Adopté à l'unanimité.*

HYGIENE – SANTE - HANDICAP

Mme BOIN

n° 40 - **Opération nationale «Du Rose plein les yeux». Organisation.**

Dans le cadre de l'opération nationale « Du Rose plein les yeux », où les villes sont invitées à illuminer en rose un monument afin de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, pour 2007, il est proposé d'illuminer la statue de Marianne, place de la République, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre.

Outre l'éclairage de ce monument, les associations tiendront un stand un samedi du mois d'octobre, place du Martroi.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'organisation de cette opération.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

Mme BOIN

n° 41 - **Semaine Ville Handicap. Organisation. Conventions de partenariat à intervenir. Prise en charge de frais divers.**

Depuis de nombreuses années, la Ville s'attache à prendre en compte les personnes handicapées dans ses réalisations.

La Semaine Ville Handicap est un évènement fort, dont l'objectif général est de porter un éclairage médiatique local, pour favoriser la prise de conscience du grand public à l'égard des personnes handicapées.

L'implication de la Ville dans cette manifestation se traduit également au niveau financier puisqu'un budget de 26 000 € est engagé pour réaliser l'ensemble de ce projet, complété par une campagne de communication visuelle et radiophonique à hauteur de 15 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'organisation de la Semaine Ville Handicap du 10 au 17 septembre 2007 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir avec les partenaires ;

3°) de prendre en charge toutes les dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation : hébergement, restauration, déplacements, prestations de service, animations.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme BOIN

n° 42 - **Politique de Santé Publique. Groupement Régional de Santé Publique. Approbation d'une convention.**

En sa qualité d'adhérent au Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P.), la Ville bénéficie de la possibilité d'être aidée dans les actions qu'elle mène dans ce domaine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Groupement Régional de Santé Publique, prévoyant le versement d'une recette de 7 100 € au titre des actions menées et en cours de réalisation.

***Adopté à l'unanimité.***

**JEUNESSE**

Mme GRIVOT  
Mme LABADIE

n° 43 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'A.S.E.L.Q.O. au titre de l'organisation du carrefour des projets 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 44 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 4 900 €

***Adopté à l'unanimité.***

TRANSPORTS-CIRCULATION-STATIONNEMENT

Mme CHERADAME

n° 45 - **Parc de stationnement Le Martroi. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de la Société VINCI PARK, délégataire de service public pour la gestion du parc de stationnement Le Martroi, au titre de l'année 2006.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

Mme CHERADAME

n° 46 - **Agenda 21. Dispositif vélo +. Attribution d'un Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a souhaité mettre en place un service de location de vélos « courte durée en libre service automatisé ».

Or, dans le cadre de son agenda 21, la Ville a fixé comme un de ses objectifs forts de favoriser l'usage du vélo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » relative à l'attribution d'un fonds de concours de 100 000 € traduisant la participation financière de la Ville à titre exceptionnel à l'occasion du lancement du dispositif Vélo +.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT :**  
**AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

n° 47 - **Réforme du permis de construire. Régime des démolitions et des clôtures.**

La réforme du permis de construire entre en application dès le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Dans ce cadre, les démolitions et les clôtures ne seront plus soumises à autorisation sauf dans certains cas.

Les communes pouvant toutefois instituer un contrôle de ces opérations par délibération du Conseil Municipal, sur tout ou partie de leur territoire, il est demandé au Conseil Municipal de décider de soumettre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et sur l'ensemble du territoire communal, les démolitions de constructions existantes à permis de démolir et les édifications de clôtures à déclaration préalable.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 48 - **Parc Floral. Révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. Bilan de la concertation. Approbation.**

Dans le cadre des projets de développement du Parc Floral et afin de permettre l'évolution de cet équipement majeur et un meilleur accueil du public, la Ville a défini un plan de gestion des boisements et envisage la réalisation de nouveaux bâtiments, notamment la création d'une boutique à l'entrée du Parc Floral.

Ces nouveaux aménagements nécessitant une modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), le Conseil Municipal a, par délibération du 15 décembre 2006, pris acte de l'engagement d'une procédure de révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juin au 16 juillet 2007, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet en soulignant l'intérêt de pérenniser les éléments architecturaux existants tels que la glacière ou le restaurant serre, et de soigner l'intégration des nouvelles constructions nécessaires au développement du Parc Floral.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le bilan de la concertation préalable ;

2°) d'approuver la révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. relative à ce secteur.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. CARRE

n° 49 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement obligatoire. Attributions de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de 12 subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 77 066 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les syndics d'immeubles en copropriété.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE**

M. CARRE

n° 50 - **Quartier de La Source. Déclassement et cession d'une partie de la place de la rue Claude Lerude.**

La rue Claude Lerude a été transférée dans le domaine public communal suite à son acquisition par la Ville auprès de la S.E.M.P.E.L. par un acte du 22 juin 1990. Les riverains confrontés à des problèmes de sécurité du fait d'attroupements sur une placette surdimensionnée ont demandé la réalisation d'un aménagement provisoire pour réduire l'espace public. Cet aménagement pouvant être pérennisé, il apparaît opportun de donner satisfaction à l'un des riverains ayant demandé à acquérir la partie de la placette ainsi désaffectée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 115 m<sup>2</sup>, correspondant à la parcelle désaffectée depuis l'aménagement provisoire de la placette, et ne présentant plus d'intérêt pour un usage public, l'accès des piétons aux espaces boisés étant par ailleurs préservé depuis le domaine public ;

2°) de décider de céder cette parcelle de 115 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 20 €/le m<sup>2</sup> à M. APOLLON, soit une somme de 2 300 €

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 51 - **Z.A.C. du Clos de la Fontaine. Cessions complémentaires de terrains à l'aménageur.**

La S.E.M.D.O. est chargée de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le cadre d'une procédure de Z.A.C. sur des terrains situés de part et d'autre de l'avenue des Droits de l'Homme, dénommée Z.A.C. du Clos de la Fontaine.

Une première phase de cessions de terrains de la réserve foncière de la Commune a été autorisée par une délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2006.

Compte tenu de l'avancement de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal de décider de céder à la S.E.M.D.O. les parcelles restant appartenir à la Ville dans le périmètre de la Z.A.C. du Clos de la Fontaine sur la base du prix de 20 €/m<sup>2</sup>, la recette pour la Ville étant estimée à 559 000 €

***Adopté à l'unanimité.***

### PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 52 - **Chauffage urbain. S.O.D.C. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.D.C., délégataire de service public pour le chauffage urbain au nord de la Loire, au titre de l'exercice 2006.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Chauffage urbain. S.O.C.O.S. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.C.O.S., délégataire de service public pour le chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice 2006.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Audit d'économies d'énergie. Demande de subvention auprès de l'A.D.E.M.E.**  
Mme d'AUX

Dans le cadre de l'Agenda 21, et plus particulièrement des réductions des consommations énergétiques, la Ville a lancé un audit sur l'ensemble de ses établissements publics, culturels, scolaires, sportifs, sociaux et administratifs, en vue de déterminer des gisements d'économies d'énergie et par la suite les actions à mener pour les concrétiser.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de donner son accord pour solliciter auprès de l'A.D.E.M.E., une subvention au taux le plus élevé pour cet audit d'économies d'énergie sur les bâtiments publics de la Ville ;

2°) de demander l'autorisation de préfinancement.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - Véhicules légers. Accessoires et équipements. Marché pour l'acquisition. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché relatif à l'acquisition de véhicules légers particuliers à passer avec la société Renault France Automobiles prévoyant un rabais de 17 % sur le nouveau modèle de Twingo.

*Adopté à l'unanimité.*

**M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - Gymnase Gaston et Jacques BARTHELEMY. Travaux de remplacement des revêtements de sol suite à désordres. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif aux travaux de remplacement du revêtement de sol des salles du gymnase Gaston et Jacques BARTHELEMY, à passer avec l'entreprise SOLTECHNIC pour un montant global de 214 503,09 €T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

**M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - Ecole maternelle du Nécotin. Travaux de rénovation. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 6 - Désamiantage du marché relatif aux travaux de rénovation de l'école maternelle du Nécotin, à passer avec la Société SIDE pour un montant de 1 674,40 € T.T.C. portant le montant du marché initial de 14 743 ,09 €T.T.C. à 16 417,49 €T.T.C.

*Adopté par 53 voix.  
Il y a 1 abstention.*

**BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS**

**M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - Hôtel Groslot. Restauration des façades ouest sur jardin et nord sur la cour et les jardins. Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement prévisionnel de la seconde tranche des travaux de restauration des façades ouest sur jardin et nord sur la cour et les jardins de l'Hôtel Groslot, pour un montant global de 1 015 000 €T.T.C. ;

2°) de solliciter auprès des collectivités susceptibles de financer cette opération, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de pré-financer par la Ville l'opération envisagée.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Maison des Arts et de la Musique de Saint-Marceau. Construction. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Lors des séances des 12 juillet et 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs à la construction de la Maison des Arts et de la Musique de Saint-Marceau.

Quelques adaptations mineures devant être apportées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement d'un Centre d'Histoire et de Mémoire. Approbation de marchés négociés et d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération, relatifs aux travaux d'aménagement d'un Centre d'Histoire et de Mémoire 45, rue du Bourdon Blanc.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **RESEaux DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE**

M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Mise à disposition de fourreaux complémentaires. Convention avec la Région Centre. Approbation d'un avenant.**

Lors de sa séance du 15 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé une convention entre la Ville et la Région Centre, relative à la mise à disposition de fourreaux permettant le passage d'un câble en fibres optiques, entre la rue Saint-Pierre Lentin et le « Millénium » avenue Jean Zay.

Dans le cadre de l'extension des locaux de la Région Centre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Région Centre pour la mise à disposition de fourreaux complémentaires permettant le passage d'un câble en fibres optiques pour relier entre eux trois nouveaux établissements régionaux.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **ESPACES VERTS**

M. DUPONT n° 62 - **Locaux du personnel des espaces verts et toilettes publiques des parcs et jardins. Entretien ménager. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres relatif à l'entretien ménager des locaux du personnel des espaces verts et toilettes publiques des parcs et jardins à passer avec l'entreprise ATTE.N.I.S. pour un montant annuel de 26 542,66 €T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Dénomination d'une voie et d'une place.**

Il est demandé au Conseil Municipal de dénommer rue Delaugère et Clayette, la voie privée qui commence rue du Faubourg Madeleine au nord et se termine au sud rue du Puits Saint-Laurent et place Charles d'Orléans, la place située entre la rue Charles d'Orléans et la rue Jean-Baptiste Morin.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 64 - **Distribution d'énergie électrique. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités d'E.D.F., délégataire de service public pour la concession relative à la distribution d'énergie électrique, pour l'exercice 2006.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 65 - **Distribution publique de gaz. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités de Gaz de France, délégataire de service public pour la concession relative à la distribution publique de gaz à Orléans, pour l'exercice 2006.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 66 - **Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2006. Présentation.**  
Mme d'AUX

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire de l'assainissement portant sur l'exercice 2006.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

- Séance du vendredi 28 septembre 2007 -

M. STRULLU  
Mme d'AUX

n° 67 - **Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2006. Présentation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2006.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

Orléans, le 1<sup>er</sup> octobre 2007

Pour le Maire,  
Le Premier Maire-Adjoint,

Olivier CARRE  
Député du Loiret